

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.1.2 Préserver la ressource en eau et assurer la fonctionnalité et le bon état écologique des milieux aquatiques et des zones humides

Contexte

[...]

De gros efforts ont été accomplis au cours des dernières années sur le traitement des effluents et rejets des bâtiments d'alpage et des refuges.

[...]

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui relève d'une mission fondamentale du parc national. Mais il relève également du nouvel enjeu identifié pour cette charte, qui consiste à Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire, tant la bonne gestion de la ressource en eau relève d'un domaine de compétences partagé et de choix concertés.

Objectifs poursuivis

[...]

- Au titre de la solidarité du coeur envers l'aire d'adhésion, utilisatrice de la ressource en eau, il s'agit également de maîtriser le risque de pollutions ponctuelles ou récurrentes par les chalets d'alpage, les ateliers de transformation laitière et les refuges, par la poursuite des efforts d'amélioration des solutions de traitement des effluents (dont le lactosérum).

[...]

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
("?" = mesure pouvant également être mise en oeuvre sur l'aire d'adhésion)			

Parc national de la Vanoise

[...]	[...]		[...]
2.1.2.g - Mettre en place des dispositifs alternatifs de traitement des effluents laitiers en alpage	Animer la concertation et accompagner la réalisation des projets	Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les alpages communaux	Organisations professionnelles agricoles, propriétaires et exploitants
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4443

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-29 10:23